

Communiqué de presse

Paris, le 12 décembre 2022

POUR LA CNCEF, LA REVALORISATION DU PEL EST UN BON SIGNAL

La Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF) salue la décision du Gouvernement et de la Banque de France de revaloriser le taux de rémunération du Plan d'Épargne Logement, pour les livrets qui seront ouverts à compter du 1er janvier 2023.

En effet, la CNCEF avait proposé à l'automne dernier de lui redonner un peu plus d'attrait, au moment où le marché de l'immobilier était confronté à un ralentissement provoqué, entre autres, par la remontée des taux d'emprunts et des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne.

“Depuis l'an 2000, ce produit d'épargne n'avait pas été valorisé. Nous constatons d'ailleurs ces dix dernières années, qu'il perdait de plus en plus d'intérêt pour obtenir un crédit au point d'ailleurs que la Cour des Comptes contestait le dévoiement de son utilité historique” explique Didier KLING, Président de la CNCEF.

Le Président de la CNCEF estime par ailleurs que le PEL revalorisé sera plus attractif pour que les Français constituent ou réorientent leur épargne en vue d'un projet immobilier, qu'il s'agisse de travaux, d'un achat ou d'une construction.

“C'est un bon premier signal. Il faut que la pierre conserve sa vocation initiale qui consiste à la fois à pouvoir investir dans un actif en principe moins sensible aux fluctuations tout en se constituant un patrimoine” estime Didier KLING.

Contact presse :

Cyrille DARRIGADE - Attaché de presse CNCEF Assurance - Tél. 06 20 17 40 41 - cyrille.darrigade@gmail.com

A propos du Groupe CNCEF :

1ère organisation professionnelle créée en 1957, le Groupe CNCEF, présidé par Didier KLING, regroupe tous les professionnels libéraux qui accompagnent leurs clients dans les domaines du patrimoine, de l'assurance, du crédit, de l'immobilier de placement et du développement de l'entreprise. 5 grandes missions guident son action : rassembler, accompagner, former, influencer, valoriser.